COVID-19: CONCEPT DE PROTECTION

POUR UN WEEKEND DE JEUNES 13-18 ANS

Introduction

Ce document se réfère à l'Ordonnance relatives aux mesures cantonales pour freiner la propagation du coronavirus et à l'ordonnance fédérale sur les mesures destinées à lutter contre l'épidémie de COVID-19 en situation particulière. Il reprend les grandes lignes du modèle de protection du Groupe de Liaison des Activités de Jeunesse (glaj) vaudois.

L'objectif du présent document est de permettre de régler l'organisation et la mise en œuvre du week-end Waykup tout en assurant la protection des bénévoles, des jeunes participants et tout en rassurant leurs parents.

Isolement du camp

Le port du masque et la distanciation ne sont plus exigés pour les participant.e.s et pour les encadrant.e.s dans les camps avec hébergement.

Lors d'un camp, certains gestes barrières, notamment la distanciation sociale, sont plus difficiles à tenir. Il est très important d'être attentif aux contacts des membres du camp avec l'extérieur pour éviter une contamination à l'intérieur du camp. De manière générale, il est recommandé d'isoler le camp au maximum des contacts avec l'extérieur. En dehors du camp, les règles générales de protection de la Confédération, ou propres à chaque lieu (piscine, transports, etc.), prévalent.

Les personnes qui doivent tout de même avoir des contacts avec la population extérieure au camp prennent les dispositions nécessaires afin de respecter les mesures d'hygiène (désinfection des mains, port du masque, etc.).

De plus, le responsable du camp se renseigne sur l'existence d'un éventuel plan de protection du lieu d'hébergement.

Tests

- Les participant.e.s et les encadrant.e.s doivent avoir effectué un auto-test avant le début du camp, au maximum 24 heures avant. Pour les mineurs, une confirmation écrite du test négatif de la part des représentants légaux est exigée.
- Sont exemptées d'auto-test :
 - Les personnes vaccinées complètement depuis plus de 14 jours (2 doses ou 1 dose suite au Covid)
 - Les personnes guéries du Covid durant 6 mois suite à leur test positif

Arrivée et départ du weekend

- Il est demandé qu'un seul adulte référent vienne amener et chercher son/ses enfant/s aux activités.
- Les parents ne rentrent pas sur le lieu du camp et restent à l'extérieur.
- La distance (1.5 m) est respectée entre les encadrant.e.s et les parents.
- Les recommandations et les mesures en vigueur sont communiquées aux parents avant l'activité.

Mesure de protection des participants

- Les personnes vulnérables ainsi que les personnes qui ont été en contact moins de dix jours avant l'activité avec une personne infectée ou celles qui présentent des symptômes (fièvre + 38.5 ou toux aiguë sévère sans fièvre) ne participent pas aux activités.
- Chaque participant.e se lave les mains ou se les désinfecte à son arrivée sur le lieu de l'activité.
- Les gestes barrières en vigueur sont expliqués aux participant.e.s en début d'activité et leur sont rappelés aussi régulièrement que nécessaire pendant l'activité.
- L'identité de chaque participant.e doit être connue. Les coordonnées sont dûment répertoriées et conservées durant deux semaines après la fin de l'activité.

Mesure de protection des encadrants

- Les personnes vulnérables ainsi que les personnes qui ont été en contact moins de dix jours avant l'activité avec une personne infectée ou qui présentent des symptômes n'encadrent pas les activités
- Les encadrant.e.s respectent les gestent barrière en vigueur.
- Un nombre d'encadrant.e.s suffisant est prévu.
- L'identité de chaque encadrant.e doit être connue. Les coordonnées sont dûment répertoriées et conservées durant deux semaines après la fin de l'activité.

Locaux

- Les activités en extérieur sont à privilégier.
- Les locaux sont aérés, nettoyés et désinfectés régulièrement avec des produits désinfectants pour surfaces, les sols sont lavés avec un produit habituel aussi souvent que nécessaire.

2/5

Repas

- Les participant.e.s et les encadrant.e.s se lavent (ou se désinfectent) les mains avant et après les repas.
- Lors des moments de repas, favoriser des petites tables et des groupes stables.
- Dans la mesure du possible, les participant.e.s ne vont pas en cuisine.
- Une attention particulière est portée à la gestion des emballages, au lavage des mains au retour des courses et au lavage des aliments (légumes, fruits).
- Aucun aliment n'est proposé en libre-service.
- Les participant.e.s et encadrant.e.s ne peuvent être servis et consommer que s'ils sont assis.

Hygiènes, soins et santé

- Le matériel nécessaire à la mise en œuvre des mesures d'hygiène est mis à disposition par l'organisateur de l'activité.
- Les participant.e.s et les encadrant.e.s se lavent régulièrement les mains avec du savon ou une solution hydroalcoolique, en particulier lors des sorties en transports publics, et avant et après les repas.
- Des points d'eau sont prévus en suffisance, en particulier pour l'hygiène des mains, et, le cas échéant, une quantité suffisante de solution hydroalcoolique est prévue.
- Pour s'essuyer les mains suite au lavage, du papier ménage à usage unique est utilisé.
- Du savon liquide (et non en bloc) est mis à disposition des participant.e.s.
- La pharmacie est équipée d'un thermomètre qui doit être désinfecté après chaque utilisation et de masques de soins (à porter en cas de suspicion d'infection au COVID).

Gestion de l'espace de nuit

- Si le camp a lieu dans une maison, il est recommandé d'organiser les affaires des participant.e.s de manière à éviter que les affaires des un.e.s et des autres entrent en contact.
- Si nécessaire un réaménagement et/ou une organisation du couchage peuvent être mis en place, afin de préserver un espace suffisant entre chaque participant.e; Attribuer un groupe de personnes à un dortoir pour toute la durée du camp.
- Une organisation du matériel et des affaires personnelles respectueuse des règles d'hygiène est mise en place.

Gestion des douches

- Un système de tournus qui respectent les distances physiques est envisagés pour la gestion des douches. Ces dernières sont nettoyées régulièrement après utilisation.
- Si nécessaire un réaménagement des lieux et/ou organisation des moments d'hygiène individuelle (douches, lavage des dents) peuvent être mis en place, afin de préserver un espace suffisant entre chaque participant.e pour le respect de la distanciation sociale.

3/5

Matériel

- Une attention accrue est portée au nettoyage et au rangement du matériel. Le matériel fréquemment utilisé est désinfecté le plus souvent possible.
- Les encadrant.e.s privilégient les activités qui nécessitent peu de matériel. Le passage du matériel entre différentes mains est à éviter en-dehors des activités sportives.

Transports

- Les règles sanitaires imposées pour les différents moyens de transport doivent être respectées (remontées mécaniques, transports publics, bus, ...).
- La mobilité douce est privilégiée.
- Les encadrant.e.s privilégient des activités qui nécessitent peu ou pas de déplacements.

En cas de suspicion COVID-19

- En cas de symptômes → le/la participant.e est séparé.e du groupe → il/elle porte un masque → organiser un contrôle médical → avertir la direction du club/organisme et les parents → organiser le retour au domicile selon l'avis du médecin et suivre ses instructions concernant la poursuite éventuelle de l'activité pour les autres participants.
- Un.e seul.e encadrant.e s'occupe de l'enfant isolé ; port du masque par le/la participant·e et l'encadrant·e.
- En cas de test positif au Covid-19, avertir :
 - Contact-tracing: clusters@vd.ch
 - M. Bernard Borel, Médecin ajoint auprès de l'Office du médecin cantonal (bernard.borel@vd.ch)

Références

Liens vers les directives et mesures fédérales et cantonales :

- Ordonnance sur les mesures destinées à lutter contre l'épidémie de COVID-19 en situation particulière (état au 26 juin 2021).
 - https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2021/379/fr
- FAQ Économie État de Vaud (état au 23 juin 2021)
 https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/economie_emploi/entreprises/Q_A_Ent reprises.pdf
- Nouveau coronavirus: mesures et ordonnances https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/ausbruecheepidemienpandemien/aktuelle-ausbrueche-epidemien/novel-cov.html
- Concept de protection pour les entraînements sportifs https://www.swissolympic.ch/fr/a-propos-de-swiss-olympic/Dossier-Covid-19/Schutzkonzepte-f-r-Sport-und-Veranstaltungen.html
- Office fédéral de la santé publique, « Voici comment nous protéger » https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/ausbrueche-

- epidemienpandemien/aktuelle-ausbrueche-epidemien/novel-cov/so-schuetzen-wir-uns.html
- COVID-19 Coronavirus dans le canton de Vaud, Etat de Vaud https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/hotline-et-informations-sur-le-coronavirus/
- Conditions pour le domaine du sport (Service cantonal de l'éducation physique et du sport) https://www.vd.ch/themes/population/sport/coronavirus-informations-au-sport-vaudois/